

# COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR

## CDV du 13 novembre 2012

**Présents** : P. Le Boucher, P. Gueutier, JY.Le Failler, Coulon E., C. Dubouil , R. Le Goff, H. Nivet , B. Boiron Layus, D. Portal, F. Le Goff, A. Martin, R. Compain, A Fautrat, N. Le Dantec, E. Reitzer, V. Roudot

**Excusés** : M. Masson, H. Delasalle , M Eledjam, W. Konow, S. Allard, E. Diacono

**Invités** : Y Furet, Y. Satin, L Bregeon

- **Point d'infos**

- Signature de la convention de partenariat « Ailes Marines » le jeudi 6 décembre à 18h30 au CDV (Invitation à destination des partenaires, des clubs , du CA)
- Salon Nautique : Organisation d'une journée Côtes d'Armor le samedi 8 décembre afin de présenter les Evénement Voile 2013.
- Retour de la planche à voile comme discipline olympique

- **Partenariat Ailes Marines : Validation du travail des commissions**

(Voir les comptes rendus des commissions en annexe)

- **Préparation de l'Assemblée Générale (janvier 2013)**

En 2013 AG électorale : envoyer aux clubs la procédure de candidature au conseil d'administration avant la fin novembre. Rappeler aux clubs qu'ils ont l'obligation de fournir la liste de leurs représentants à l'AG avant le 30/12/2012. Le conseil d'administration peut être composé de 24 membres dont 2 issus des établissements. Il faut prévoir la nomination d'un scrutateur.

L'ordre du jour de l'AG est le suivant :

- Rapport Moral / Commissions
- Election du conseil d'administration
- Rapport financier
- Budget prévisionnel
- Remise du Chèque SNSM
- Résultats des élections et élection du Président
- Questions diverses *(une question doit faire l'objet d'un écrit au CDV 7 jours avant la date de l'Assemblée Générale, selon l'article 14 des statuts)*

Prochaine réunion du Comité Directeur le 16/01/2012 à 18h30 : validation du rapport financier de l'AG.

- **Point financier**

Aucun soucis au niveau du budget, il est conforme au prévisionnel.

Pour le règlement des 3000€ du CER Brest voile légère, ils seront prélevés sur l'enveloppe financière destinée au CLE. Pour 2012-2013 pas de possibilité de financement des 6 coureurs costarmoricaains qui ont intégré le CER de Brest Voile légère. Un courrier accompagnant le règlement 2011/2012 précisera à la Ligue qu'il n'y aura aucun engagement financier de la part du CDV 22 en 2013.

- **Questions diverses**

- Arbitrage : Nouvelles règles 2013 présentées lors du colloque régional le 26/01/2013 à Chatelaudren.
- Le CDVH est sollicité par une équipe d'optimist du CN Rennes pour une prestation d'entraînement Match racing. Cette possibilité est bien sûr valable pour les clubs du département.

## ANNEXE

### Compte rendu du groupe de travail Matériel sportif « Ailes Marines » du 23 octobre 2012

**Présents :** Pierre LE BOUCHER (CDV), Yvon Furet (CDV), Ronan Le Goff (Pôle Nautique Sud Goëlo), Julien Rolland (C N Pléneuf), Vincent Roudot (CN Pléneuf), Eric Hervé (CN Plérin), Melen Pilorge (CN Port-Blanc), Jérémie Pelletier (BN Ile Grande), Fred Le Goff (Loguivy Canot Club).

**Excusé :** Bruno Léon (Loguivy Canot Club)

#### Les missions du groupe de travail :

- Définir le type de matériel et l'appel d'offre
- Le public visé
- Les modalités d'affectation
  - Au niveau du club, des coureurs des parents
  - Le type de contrat/convention
  - La durée
  - Les critères

#### Tâches réalisées directement par CDV 22 :

- Faire les demandes de devis
- Procéder à l'achat du matériel en relation avec le partenaire Ailes marines

#### Echéancier :

- 13 novembre 2012 : validation des propositions du groupe de travail par le CA du CDV 22
- Novembre/décembre 2013 : demande de devis et procédure d'achat du matériel

#### Voiles d'optimist dédiées au niveau départemental (Ecole de Sport) : 50 voiles

- **Public visé :** Après un tour de table et au vu des effectifs prévisionnels du championnat départemental de printemps 2013 (40 optimist D2 et 35 optimist D3), la proposition est de doter uniquement les coureurs D2 (29 benjamins et 11 minimes), les 50 voiles ne permettant pas une dotation globale (D3+D2).
- **Le type de matériel :** Ce matériel s'adressant à un niveau D2, le choix se porte sur des voiles de régates à lattes déclinées en deux modèles. Un modèle correspondant aux petits gabarits du type benjamin (2/3 de la commande) et un autre modèle correspondant aux grands gabarits du type minime (1/3 de la commande).  
La demande de devis sera adressée aux principaux fabricants sélectionnés par le groupe par rapport à des critères économiques (Delta Voile, X Voile, North Sails, J Sail). Trois devis seront demandés à chaque fournisseur par rapport à la quantité (30, 40, 50 voiles).
- **Modalités d'affectation :** Une convention tripartite sera signée entre le CDV, les clubs destinataires et les coureurs concernées au sein de chaque club. Cette convention précisera que le matériel est pour un usage D2 et qu'il est affecté aux clubs ayant des coureurs D2, même si d'une année à l'autre les coureurs changent (exemple : 1<sup>ère</sup> année un club ayant 5 coureurs D2 recevra 5 voiles, la 2<sup>ème</sup> année il n'a plus que 4 coureurs, il conservera 4 voiles, la 5<sup>ème</sup> étant réaffectées à un autre club). L'idée est tant que le club a une pratique D2 il dispose d'un nombre de voiles en rapport avec son nombre de coureurs D2. Cette convention fera également apparaître l'engagement à participer à un programme sportif de la même façon que cela est précisé dans la convention d'affectation des coques d'optimist du Conseil Général (Reprise des engagements figurant dans la convention Conseil Général). Pour simplifier une partie du dispositif et afin d'affecter un N° de voile, 20 voiles seront associées aux 20 coques optimist du Conseil Général. La première affectation pourra intervenir en février/mars 2013.

## Coques d'optimist dédiées au niveau performance (D1): 10 coques

- **Public visé :** Après un tour de table et quelques discussions la proposition est de doter les coureurs optimist benjamin D2 accédant à la première année minime performance (D1). Cela permettra de faciliter le passage du niveau départemental au niveau régional performance souvent compliqué par rapport à l'investissement matériel.
- **Le type de matériel :** Ce matériel s'adressant à un niveau performance (D1), le choix se porte sur des coques de régates (coque/dérive/safran/tauds). La demande de devis sera adressée aux principaux fabricants sélectionnés par le groupe à partir de critères économiques (Erplast, Winer, Far East).
- **Modalités d'affectation :** Une convention annuelle tripartite avec possibilité de renouvellement suite à une évaluation, sera signée entre le CDV, les clubs destinataires et les coureurs concernées au sein de chaque club. Cette convention fera apparaître l'engagement à participer à un programme sportif évalué en fin de saison (Le détail du programme figurera dans la convention). La période d'affectation s'étendra de début septembre à fin août ce qui suppose de bien identifier les coureurs ayant un objectif performance dès l'été. Le critère d'affectation sera le classement général du Championnat départemental benjamin (printemps 2013) en prenant les dix premiers benjamins accédant à la catégorie minime performance (D1). A défaut de pouvoir affecter les 10 coques à des benjamins accédant au niveau performance minime (Pas suffisamment de coureurs à ce niveau ou projet non confirmé à l'issue de l'automne), le complément d'affectation pourra se faire à la fin de l'automne sur la base du classement minime (championnat d'automne)

## Lasers complets dédiés au niveau performance (D1): 5 Lasers

- **Public visé :** Après un tour de table et quelques discussions la proposition est de doter pour partie les coureurs optimist minimes D1 ayant déjà participé à un championnat de France espoirs et accédant à la première année de laser performance (D1) et pour une autre partie les coureurs figurant dans le CER (le meilleur niveau). Par ailleurs 5 autres lasers seront peut-être financés par le Conseil Général dans le cadre des projets partagés, nous devrions avoir une réponse en début de printemps. Dans le cas où cette opération se réaliserait, ces 5 bateaux du Conseil Général seraient affectés prioritairement aux coureurs du CLE Laser.

**Le type de matériel :** Le type de matériel (laser radial/4.7/STD) sera arrêté en fonction des coureurs concernés. S'agissant d'un bateau monotype nous n'avons pas le choix du fabricant. Une demande de devis sera adressée aux différents revendeurs.

- **Modalités d'affectation :** Une convention annuelle tripartite avec possibilité de renouvellement suite à une évaluation, sera signée entre le CDV, les clubs destinataires et les coureurs concernées au sein de chaque club. Cette convention fera apparaître l'engagement à participer à un programme sportif évalué en fin de saison (Le détail du programme figurera dans la convention).. La période d'affectation s'étendra de début septembre à fin août ce qui suppose de bien identifier les coureurs dès l'été. Le critère d'affectation pour les coureurs accédant à la série laser sera le classement général du Championnat de France espoirs minimes optimist (2013 ou précédent) et pour les autres coureurs l'appartenance au CER.

## Commission voile école 23/10/2012 14H - 16H30

**Présents** : G. Clavé (CN Bréhec) ; F. Daniou (CDV22) ; T. Martin (CN Plérin) ; H. Nivet (CDV22/CN Port Blanc) ; D. Révolte (IA22) ; A. Le Ralec (CN Erquy) ; P. Le Boucher (CDV22) ; Y. Furet (CDV22)

**Excusés**: E. Péan (Usep); F. Couturier (CPC EPS Paimpol)

### **Objet de la réunion :**

Dans le cadre d'un partenariat entre Ailes Marines et le CDV22, nous avons pour objet de proposer aux classes participantes à l'opération ETVD 2013 un outil sur la thématique :

- Le vent, une énergie commune à la voile et à l'éolien.
- Le vent, une énergie partagée entre la voile et l'éolien.

Pour susciter l'intérêt des instits à participer à ce projet il faut

### **1. Objet déclenchant**

Prétexte pour déclencher la réflexion des enseignants :

- Bon de commande avec un échéancier.
- Production d'un objet : Artistique, techno...
- Exposition et présentation des productions lors des rencontres ETVD.

Nous fournissons une « Boite à outils » dans laquelle nous mettons

- Un document sur les différentes pistes de travail point 3
- Une maquette d'éolienne (Une demande de devis en cours auprès du site internet zone-ecolo.com)
- ...

Si vous avez d'autres idées ...

### **2. Fournir une production**

L'école doit fournir une production qui sera présenté le jour d'ETVD. Un jury retiendra un projet par site. Le jury serait composé de 4 enfants (1 de chaque classe), 1 CPC, 1 parent et 1 pro voile.

Il est possible d'organiser une finale départementale ? Les modalités sont à définir.

Les productions sont ouvertes, elles peuvent être artistiques, techniques,... sur différents thèmes :

Une éolienne comment c'est fait  
Je construis  
Champs éolien

### **3. Pour vous aider différentes pistes de travail.**

#### **I. Utilisation du vent**

- 1) Les voiles et les pales
  - a) le vent c'est quoi ? cf. doc « sens marin »
  - b) Transmission de l'énergie du vent (aux voiles et aux pales)

#### **II. Une énergie deux usages**

- 1) Ca tourne et/ou ça avance ? Comment ? Pourquoi ?

#### **III. Le vent une énergie à maîtriser !**

- 1) Comment j'oriente les voiles, les pales en fonction de la direction et de la force du vent.

#### IV De la terre à la mer.

- 1) Pourquoi l'implantation en mer ?
- 2) Les échelles : Grands bateaux / grandes éoliennes.

Différents documents ressources : Site internet de l'IA, Doc Sens Marin, Site internet ...

#### **Organisation technique :**

Comment fournit-on les « Kits », nous demandons aux écoles si elles participent au projet, Si oui les instits viennent retirer le kit de production à la circo.

Après avoir débattu du plan, nous avons travaillé essentiellement le point 3, les points 1 et 2 seront à approfondir lors de la prochaine réunion le 23 novembre 2012 à partir de 14H.